



Les Conditions Générales de Vente

CGV en cours au 20/07/2023

ORTHOPHONISTE EN LIBERAL :

Remplir le bulletin d'inscription qui est en lien avec la formation souhaitée (une formation = un bulletin) ce qui donne lieu à une pré-inscription (votre place est réservée pendant 10 jours). Ce bulletin, une fois rempli, est à imprimer, à signer et à tamponner avec votre cachet professionnel puis à envoyer au responsable de formation concerné avec le chèque d'acompte de 140€.

ORTHOPHONISTE SALARIE(E) :

Remplir le bulletin d'inscription qui est en lien avec la formation souhaitée (une formation = un bulletin) ce qui donne lieu à une pré-inscription (votre place est réservée pendant 10 jours). Ce bulletin, une fois rempli, est à imprimer, à faire signer et à tamponner par votre employeur puis à envoyer au responsable de formation concerné. Pas de chèque d'acompte à joindre. À réception de ce bulletin, une convention sera adressée à votre employeur ; le retour de celle-ci signée confirme votre inscription définitive.

***Convention, devis et convocation* vous seront envoyés entre deux et quatre mois environ avant le démarrage de la première session de la formation. À réception de la convention, l'orthophoniste renvoie au responsable de la formation la convention signée et tamponnée.**

Cessation : En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, l'acompte ne sera pas encaissé.

En cas de renoncement par le stagiaire à l'exécution de la convention, voici les conditions de remboursement des sommes versées :

* si plus de 60 jours avant le premier jour de chaque session de la formation : le chèque d'acompte est détruit.

* entre 60 et 8 jours calendaires avant le premier jour de chaque session de la formation : 50 % de l'acompte resteront acquis au titre de dédit ;

* moins de 8 jours calendaires avant le début de la formation : 100 % de l'acompte resteront acquis au titre de dédit ;

En cas de réalisation partielle de chaque session, le stagiaire s'engage à verser 100 % du prix de la session au titre de dédit.